

**Point 01:** Révision du Plan de Déplacements Urbains – 2018-2027 – Perspectives 2030 - Arrêt du projet

**Intervention : Jean-Jacques MOREAU (Nantes)**

Madame la présidente, chers collègues,

Avec cette délibération, nous débattons sur un des sujets les plus structurants pour notre métropole. Il ne s'agit pas seulement avec le PDU de la gestion de flux de déplacement, mais plus encore, de répondre aux défis du développement urbain. Il s'agit également de l'accessibilité des transports à tous, l'attractivité territoriale, les enjeux de santé, les nouveaux besoins de mobilité. De plus, l'attractivité de la métropole nantaise entraîne une croissance démographique constante et notre politique de déplacement doit s'y adapter.

Avec le nouveau plan de déplacement, nous prenons bien en compte la diversité des modes de déplacements, le besoin de fluidifier et d'aller vers un usage plus apaisé de l'espace public, réclamé par nos concitoyens.

Nous réaffirmons également, notre préoccupation de relier l'hyper-centre et les territoires entre eux, avec notamment le prolongement de lignes de trams et du busway au-delà du périphérique et notre volonté de travailler avec d'autres collectivités (les autres intercommunalités, le département et la région).

Nous prenons également en compte les exigences environnementales et de santé et nous souhaitons nous adapter aux nouveaux usages en facilitant, par exemple le covoiturage avec l'aide du numérique. Ce ne sont là que quelques exemples, mais ils illustrent une volonté claire d'investir et d'avancer vers des déplacements facilités.

Nos objectifs, restent les bons :

- Proposer des alternatives à la voiture en ville et faciliter les usages alternatifs, par un réseau de transport en commun efficient et accessible, des aménagements doux (piste cyclable, voie piétonne), la location de vélos en libre service.
- Continuer à investir dans les transports en commun pour étendre le réseau, obtenir un meilleur maillage du territoire et améliorer le confort des passagers.
- Faciliter l'accessibilité du réseau aux personnes en situation de handicap.
- Mieux et plus utiliser les capacités fluviales tant pour le transport en commun que pour le fret, c'est un point important pour les communistes.

Autre objectif essentiel à nos yeux, garantir l'accessibilité à tous grâce à une politique tarifaire socialement juste, telle que notre majorité l'a mise en place, et faire en sorte de renforcer son efficacité de ce système.

Ces objectifs, peuvent nous permettre de changer les pratiques afin d'augmenter les usagers des transports en commun, la pratique de la marche à pied, du vélo et du covoiturage. Toutefois restons mesurés sur l'évolution de ces pratiques. Il nous semble de ce fait que nous avons tendance à surévaluer l'objectif des déplacements à vélo, ce qui n'enlève rien au fait qu'il faille continuer nos politiques en sa faveur.

Outre les déplacements métropolitains, le rayonnement régional et national de notre agglomération doit nous conduire à nous soucier de nos grandes infrastructures de transport. Il va sans dire que les dernières décisions nationales autour du non transfert de Nantes-Atlantique vont avoir un impact majeur, sur l'aménagement de notre territoire et notamment en matière de déplacement.

Mesure-t-on pleinement l'ampleur des conséquences ?

La décision prise, le gouvernement doit assumer et investir pleinement dans les nouvelles liaisons (tramway, tram-train) du centre ville vers Nantes-Atlantique, comme il doit en lien avec les collectivités locales aider au développement de celles-ci et garantir des conditions de vie acceptables aux populations survolées. De ce point de vue, la question d'un nouveau franchissement de la Loire se pose, comme celle du développement de nos infrastructures portuaires, comme celle d'une meilleure accessibilité ferroviaire aux métropoles voisines. Accessibilité ferroviaire qui par ailleurs, risque elle aussi d'être remise aux calendes grecques. Une mauvaise nouvelle n'allant jamais seule, le conseil d'orientation des infrastructures a rendu son rapport le 1<sup>er</sup> février et remet l'étude des lignes nouvelles Ouest Bretagne à 2038.

Les élus locaux, les habitants attendent des réponses. On ne peut échanger un grand projet d'aménagement du territoire contre le mépris de la représentation et des populations locales et du suffrage universel.

Quoi qu'il soit décidé, notre métropole est attractive, nous continuerons de la développer. Les questions d'aménagement du territoire et notamment l'étalement urbain, qui se posaient hier continueront de se poser demain, ces questions ne peuvent être balayées d'un revers de mains par un zadiste ou un ministre.

Je vous remercie de votre attention.